

19 communes vont recevoir le label Villages d'avenir, un outil qui aide les petites communes à grandir

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le label Villages d'avenir va permettre à 2 500 communes rurales du pays de recevoir un appui logistique et humain dans la concrétisation de leurs projets. Parmi elles, 19 communes en Haute-Savoie.

Sylvain Falcoz - 21 janv. 2024 à 12:27 | mis à jour le 21 janv. 2024 à 12:33 - Temps de lecture : 3 min



À l'image de Saint-Paul-en-Chablais, 19 communes ont été labellisées Villages d'avenir pour l'année 2024 en Haute-Savoie. Photo Ville de Saint-Paul-en-Chablais

C'est un dernier venu dans la longue liste des dispositifs d'aides aux territoires imaginés par le gouvernement ces dernières années.

Présenté l'été dernier par Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, le programme Villages d'avenir a pris une tournure concrète le 21 décembre : 2 458 communes lauréates de moins de 3 500 habitants ont été annoncées lors de la première vague de labellisation, dont 19 en Haute-Savoie.

Rompre la solitude

Être un Village d'avenir, c'est bénéficier pendant au moins 18 mois d'un accompagnement logistique, matériel et humain pour donner un coup d'accélérateur à ses projets structurants. Derrière ces trois casquettes, une seule personne : un chef de projet. Un par département, 120 au total, recrutés dans toute la France pour être les yeux, les oreilles et la cheville ouvrière des élus locaux.

Sans y voir l'arrivée d'un homme (ou d'une femme) providentiel(le), les représentants de la ruralité observent dans cette démarche l'expression d'une main tendue, et le sentiment d'exister. « Le constat, il est toujours le même. Les villes disposent de moyens financiers pour s'entourer des bonnes personnes qui montent des bons dossiers pour aller chercher des financements, quand dans le même temps, les communes comme la nôtre se retrouvent livrées à elles-mêmes », justifie Bruno Gillet, le maire de Saint-

Paul-en-Chablais.

La liste des communes lauréates

Abondance, Allèves, Beaumont, Châtillon-sur-Cluses, Chens-sur-Léman, Chevenoz, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Feigères, La Baume, La Vernaz, Présilly, Saint-Paul-en-Chablais, Scientrier, Servoz, Sixt-Fer-à-Cheval, Vallorcine, Villy-le-Pelloux, Vulbens.

Une collaboration à inventer

Manque de moyens humains, affaires courantes chronophages et conjoncture défavorable influent d'autant sur les délais de mise en route de dossiers pourtant structurants. D'autant que les petites communes ne peuvent pas forcément compter sur leur intégration dans une intercommunalité pour faire avancer leurs propres projets. « D'abord parce qu'elles ont des domaines de compétences très ciblés, et parce que nous ne sommes pas forcément très bien représentées. Le fait que ce soit souvent le ou la maire de la commune principale à sa tête ne joue pas vraiment en notre faveur. »

Autant d'arguments qui ont poussé certaines à candidater. Car si elles manquent de moyens, elles ne manquent pas d'idées, mais aussi d'impératifs. Au classement des priorités, l'éducation arrive souvent en tête. Comme à Saint-Paul-en-Chablais, avec un projet d'extension et de rénovation thermique du bâtiment scolaire, évalué à cinq millions d'euros.

À La Baume, commune de 326 habitants, c'est la mutualisation d'un groupe scolaire avec la commune voisine de La Vernaz qui est envisagé.

Plus haut dans la vallée, à Abondance, c'est un très gros projet de réhabilitation de l'abbaye qui est à l'origine de l'acte de candidature. « Cela représente un financement de 12 millions d'euros. Pour une commune comme la nôtre, c'est considérable. Sa réalisation et son financement nécessitent un besoin d'accompagnement en termes d'ingénierie », explique le maire, Paul Girard-Despraulex.

Quel que soit leur degré d'avancement dans les projets, la plupart des communes sélectionnées ont déjà eu l'occasion d'échanger avec le chef de projet départemental depuis sa prise de poste. Mais pour beaucoup, les contours de la collaboration restent flous. « Sur le principe, c'est une très bonne mesure mais c'est encore un peu tôt pour avoir un avis tranché. On ne sait pas comment tout cela va se décliner sur le terrain », évoque Pascale Moriaud, maire de Chens-sur-Léman. Une réunion en préfecture d'Annecy avec les communes lauréates, début février, devrait permettre de lever les dernières zones d'ombre.

Le chiffre

2 458

C'est le nombre de lauréats dans toute la France. Ils ont été annoncés à l'occasion de la première vague de labellisation des Villages d'avenir. Soit une moyenne de 27 communes par département et 2,2 millions d'habitants concernés.